

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

## **Décision du 14 décembre 2022 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne**

NOR : ECOG2214581S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment le 3° de son article 2,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentants de l'Etat, au titre du ministre chargé de l'industrie :

En tant que titulaire :

Monsieur Veyret (*Olivier*), chef du service Filières Stratégiques et Innovation à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités - Auvergne-Rhône-Alpes en remplacement de monsieur Stehlin (*Guillaume*).

En tant que suppléante :

Madame Coutout (*Caroline*), directrice régionale adjointe, pôle Entreprises, emploi, solidarités à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités - Auvergne-Rhône-Alpes en remplacement de monsieur Van Maël (*Bruno*).

### **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY